



# Négociation Salariale 2023, propositions finales de la direction.

## Négociation salariale 2023 :

### AR/ATAM :

- Augmentation Générale des Salaires (AGS) de **5%** avec un talon minimum de **100 euros** bruts avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.
- Budget AI/Promo de **0,7%** avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Les primes de transport, de conditions de travail et l'indemnité de nettoyage seront revalorisées de l'AGS soit **5%** au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le salaire minimum d'embauche est revalorisé du montant de l'AGS de **5%** et passe à **1837 euros** bruts mensuels et le RMAG (*Revenu Minimum Annuel Garanti*) passe à 27.040 euros annuels.

### ATAM V3/CADRES :

- Augmentation Générale des Salaires (AGS) de **2%** pour les salariés dont le salaire brut annuel de base est inférieur à **100 000 euros** avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Budget AI/Promo de **3,4%** avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le salaire minimum d'embauche passe à **3 350 euros** bruts mensuels (**40 200 euros** bruts annuels).
- La prime transport est revalorisée de **5%** au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Prime de partage de la valeur de 1000 euros :

Comme l'année dernière, elle sera versée en **2 fois 500 euros** en fin mars et en fin septembre pour les embauchés et en mai et en décembre pour les intérimaires **sous condition de présence au 1er mars 2023.**

## Prime d'intéressement et de participation :

La direction annonce une estimation de la prime d'intéressement et de la participation pour l'exercice 2022 de **2200 euros** nets minimum.

Pour **Sud Solidaires**, grâce à la mobilisations des salariés, la direction a fait un effort cette année sur les AGS, mais en l'état ceci ne couvrira pas l'inflation galopante de cette année, pire puisque c'est une nouvelle perte du pouvoir d'achat qui va s'imposer à chacun des salariés de Renault Trucks en 2023 puisque la banque de France table déjà sur une inflation prévisionnelle à plus de 6% !

L'ensemble des organisations syndicales ont demandé à la direction d'inscrire une clause de revoyure à mi- année pour rediscuter de l'évolution de l'inflation et de l'augmentation éventuelle du SMIC en France. C'est un NON catégorique de la part de T. Fayette DRH de l'entreprise, il estime avoir donné tout ce qu'il y avait à donner.

**Sud Solidaires** dénonce cette attitude méprisante envers les salariés de la part du DRH, le but de cette clause est juste de se donner la chance de rediscuter des salaires en cours d'année pour voir si les évolutions étaient au juste niveau et surtout s'assurer que les salariés de Renault Trucks ne soient pas en difficultés financières alors que l'entreprise engrange des profits records !

Pour **Sud Solidaires**, c'est donc par la mobilisation et par la grève que nous obtiendrons des discussions en cours d'année si il y a matière à discuter !